



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 16 JUIN 2020

Présents : Mme Sylvestre (Comité), MM. Pezière, Podan-Mavounzy, Sabaté, Sénécal

Excusés : MM. Ndiaye, Traon

INFORMATION IMPORTANTES (SAISON 2019/2020)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

APPLICATION DE L'ARTICLE 20.4 DU RS DU DVOF

USO BEZONS

La commission prend en compte votre demande d'engagement sous réserve de l'accord de vos adversaires.

COURRIER CLUBS

ES ST PRIX

Nous prenons en compte votre remarque. La Commission vous informe que le Comité de Direction a homologué les classements et les montées et descentes, avec un droit d'appel

APPLICATION DE L'ARTICLE 11. DU RS DU DVOF (OBLIGATION)

Veillez prendre connaissance de l'Article 11.1 du RS du DVOF concernant les obligations à remplir en fonction des DIVISIONS, sont concernés :

FC BONNEUIL (équipe jeunes)

FC NEUVILLE (2^{ème} équipe Séniors + jeunes)

US MONTSOULT BAILLET (2^{ème} équipe Séniors + jeunes)

[Les engagements sont attendus au plus tard le lundi 29 juin 2020, pour permettre la composition des groupes.](#)

Présidente
Mme SYLVESTRE

Secrétaire
M. PODAN-MAVOUNZY